



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Débat d'orientation 6193

Débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

Date de dépôt : 30-09-2010

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
30-09-2010	Déposé	6193/00	<u>3</u>
13-10-2010	Commission du Développement durable Procès verbal (01) de la reunion du 13 octobre 2010	01	<u>11</u>
21-10-2010	Demande d'une liste détaillée des projets d'infrastructure de l'Etat reportés pour 2011	Document écrit de dépôt	<u>42</u>

6193/00

N° 6193**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

D E B A T**sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat**

* * *

PAPIER DE DISCUSSION

(13.10.2010)

La Commission se compose de: M. Fernand BODEN, Président-Rapporteur ; M. François BAUSCH, Mme Anne BRASSEUR, MM. Lucien CLEMENT, Fernand DIEDERICH, Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK, M. André HOFFMANN, Mme Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI, Marcel OBERWEIS et Marc SPAUTZ, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé en date du 20 avril 2009, d'une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 10 millions d'euros. Conformément à cette nouvelle procédure, la Commission du Développement durable a examiné au cours des réunions des 22 et 29 septembre 2010, la liste des projets d'infrastructure à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés permettant l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des fonds d'investissement.

*

II. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

La Commission a examiné la liste des projets d'infrastructure à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés. Il y a lieu de retenir succinctement de la présentation et des observations afférentes de la Commission ce qui suit:

**Bâtiment administratif pour la Police grand-ducale
à Luxembourg-Verlorenkost**

Le concept présenté par le Gouvernement prévoit d'un côté le réaménagement du bâtiment existant (10.000 m²) et de l'autre côté la construction d'une extension. Cette dernière aura une surface de 10.500 m².

Le programme de construction prévoit une zone pour le public, des services communs, un centre de calcul, une zone d'audition, une zone cellulaire, la direction, les bureaux, des locaux logistiques, une cantine avec cuisine, un parking ainsi que les aménagements extérieurs.

Les coûts s'élèveront à 25.000.000 euros.

A noter qu'à l'origine, un projet beaucoup plus conséquent avait été planifié pour un budget d'environ 200 millions d'euros. Finalement, il a été décidé de déloger une partie des services de la Police au Findel Business Center, cette solution répondant parfaitement aux besoins et aux attentes de l'administration.

Le budget du projet sous rubrique est donc sensiblement plus bas que le budget initialement prévu. La Commission d'Analyse Critique (CAC) a d'ores et déjà rendu un avis sur le projet et l'avant-projet sommaire (APS) sera entamé dans les meilleurs délais.

Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg

Bien qu'il n'existe aucun doute sur la nécessité d'une nouvelle Bibliothèque nationale, son projet de construction a déjà suscité de nombreuses discussions et polémiques dans le pays. Un concours d'architecte avait été organisé en 2004, pour construire cet édifice sur le site du bâtiment Robert Schuman près de la Philharmonie. Or, le bâtiment Robert Schuman n'est aujourd'hui toujours pas disponible et le Gouvernement a estimé ne plus pouvoir attendre et a donc cherché un nouveau terrain pour accueillir la Bibliothèque nationale. Dans ce contexte, le Premier Ministre a annoncé lors de sa déclaration de politique générale sur l'état de la nation en mai 2010, que la nouvelle Bibliothèque nationale se trouvera à Kirchberg près du carrefour *Bricherhaff*, que de nouveaux plans seront élaborés et que la construction de la Bibliothèque nationale sera entamée en 2014.

A noter que le premier projet de 2004 avait été évalué à 120 millions d'euros, mais que le Gouvernement souhaite comprimer cette somme sous le seuil de 100 millions d'euros. En outre, l'on peut constater que le terrain choisi au *Bricherhaff* appartient au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.

Le programme de construction comprend entre autres des activités d'accueil avec restaurant, des espaces pour conférences, réunions et expositions, des espaces de consultation avec médiathèque, des sociétés savantes, des magasins de stockage, un service interne, une administration et une logistique générale.

Le projet du bureau sorti lauréat du concours d'architecte susmentionné est à adapter en fonction du nouveau site et du budget, ce qui nécessite une refonte préalable du programme de construction.

Le budget n'est pas encore définitivement arrêté.

Lycée technique du Centre et Lycée technique Michel Lucius

Les deux lycées étant situés à proximité l'un de l'autre, des synergies ont été recherchées, notamment au niveau des infrastructures de restauration scolaire. Les coûts respectifs de ces deux projets ne sont pas encore définis, car l'étude de faisabilité n'a pas encore été réalisée. De ce fait, la Commission d'Analyse Critique n'a, à ce stade, pas été saisie et elle ne le sera qu'à partir du moment où la demande sera chiffrée de manière plus précise.

Sachant que le Limpertsberg n'est pas un quartier optimal pour accueillir des infrastructures scolaires supplémentaires, l'on doit cependant noter que plusieurs établissements scolaires vont être déplacés (notamment l'Université du Luxembourg et le Lycée Vauban) et que la concentration d'élèves deviendra donc moins importante dans le quartier.

A noter que les 49 places de parking sont prévues uniquement pour les enseignants qui doivent parfois se déplacer dans d'autres lycées pendant la journée, et non pas pour les lycéens qui peuvent profiter des transports publics.

Lycée technique Michel Lucius

La nouvelle annexe 2000 comportera les salles de classes, localisées pour l'instant dans un bâtiment de containers provisoire, ainsi qu'une infrastructure de restauration scolaire à utiliser par les élèves du LTML.

Le programme modifié prévoit 21 salles de classes normales, 5 classes spéciales, 2 locaux de préparation, des bureaux pour l'administration, une salle polyvalente supplémentaire, un restaurant scolaire pour 300 élèves par service et un parking souterrain de 49 places.

Lycée technique du Centre

Le projet de construction comporte une infrastructure sportive, un restaurant scolaire, une cafétéria et une structure d'accueil pour les élèves du LTC.

En ce qui concerne l'infrastructure sportive la construction d'un bâtiment annexe et le réaménagement du hall sportif existant sont prévus. La construction comportera les surfaces suivantes: un hall de

sport à 4 unités, 4 salles de stockage, 1 salle multifonctionnelle, des vestiaires, des sanitaires, bureau et infirmerie.

La capacité de production de la cuisine s'élèvera à quelque 600 plats à consommer au restaurant et 300 plats à emporter, diffusés dans la cafétéria. Deux services sont prévus pour la restauration à midi, à savoir 2x 300 personnes.

Aucun budget n'est encore défini pour les deux projets.

Ancienne école américaine (Max-Planck-Institut)

Suite à la signature du contrat de coopération entre le Gouvernement et la Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften e.V. en date du 20 mai 2009, la possibilité d'un aménagement du bâtiment de l'ancienne école américaine à Limpertsberg a été analysée. Le projet prévoit la rénovation et la modernisation des bâtiments existants pour les besoins de l'institut Max-Planck-Gesellschaft. Suivant le programme transmis, 174 personnes vont travailler à plein temps sur le site. Vu que les surfaces demandées excèdent les surfaces existantes, la construction d'un nouveau bâtiment annexe devient nécessaire. Dû au fait que les bâtiments existants sont inoccupés depuis plus de 10 ans, excepté le gymnase, ils sont en grande partie vétustes.

Vu l'importance des surfaces requises pour la bibliothèque, elle va constituer le cœur du futur institut. Il est prévu que 11.000 utilisateurs fréquenteront annuellement cette bibliothèque qui sera ouverte durant 70 heures par semaine. Un tiers de la surface sera aménagé en zone mains libres, le reste servira pour l'archivage et stockage des livres dans des compactus.

Trois divisions scientifiques différentes sont prévues. Elles disposeront de bureaux pour professeurs et chercheurs, de salles pour les différents groupes de jeunes chercheurs, de surfaces pour les séminaires, dépôts, salles de réunions, salle de serveurs ainsi que de surfaces pour l'administration.

A préciser que cette nouvelle infrastructure ne sera pas redondante avec certaines infrastructures de recherche situées à Esch-Belval, car il s'agit de domaines de recherche totalement différents.

Le budget n'est pas encore défini.

Lycée classique d'Echternach

Ce projet est urgent et il comprend deux volets: la transformation de l'ancien bâtiment de la gendarmerie en vue d'y héberger des salles de classe indispensables pour le bon fonctionnement du lycée ainsi que la construction d'un complexe sportif à proximité du lycée. L'emplacement précis du complexe sportif n'a pas encore été défini et le Ministère est actuellement en discussion à ce sujet avec l'administration communale d'Echternach.

De l'avis des représentants du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, il s'agit d'un projet très compliqué. Le bâtiment à réhabiliter est en effet situé dans le centre historique de la ville et les travaux de transformation et de construction doivent donc être approuvés par le Service des Sites et Monuments nationaux. De surcroît, il doit être tenu compte de la zone inondable avoisinante.

Le programme de construction prévoit la transformation intégrale de l'ancien bâtiment de la gendarmerie (volume brut: 13.000 m³) en vue d'y héberger environ 14 salles de classe ainsi que plusieurs bureaux, la réalisation d'un complexe sportif à deux ou trois unités (volume brut: 6.600 m³) situé à proximité du lycée, la transformation et la réorganisation des infrastructures existantes du lycée suite au transfert des départements respectifs vers l'ancienne gendarmerie et finalement l'aménagement d'un centre de documentation et d'information ainsi que la création d'un foyer centralisé pour les élèves.

Le budget n'est pas encore défini.

HMC Capellen

Il s'agit d'un projet de réaménagement, de rénovation et de construction sur le site de la Ligue HMC à Capellen.

Actuellement, environ 190 personnes handicapées travaillent dans les différents ateliers protégés sur le site et sont encadrées de 70 personnes. Les points faibles des infrastructures existantes sont surtout les bâtiments vétustes des années 1970 et les nombreuses surfaces localisées actuellement dans des

containers récupérés sur un autre site. En outre, certaines infrastructures, comme par exemple les locaux sanitaires, sont insuffisantes et inadaptées aux besoins.

Le programme de construction prévoit des infrastructures pour l'administration, le service d'activités de jour, les activités socio-pédagogiques et thérapeutiques, des ateliers CCP, un complexe d'ateliers protégés, une unité de service pour entreprises, un restaurant ainsi qu'une unité de maraîchage et d'agriculture fruitière.

Le budget n'est pas encore défini.

Pôle d'échanges multimodal de la gare d'Ettelbruck

Le bi-pôle urbain de la Nordstad, situé entre Ettelbruck et Diekirch, constitue un des deux centres de développement et d'attraction d'ordre moyen du Grand-Duché, tel qu'énoncé par le programme directeur de l'aménagement du territoire. En 2006, les responsables politiques ont décidé de lancer une étude d'aménagement urbanistique (consultation rémunérée) en vue d'une planification coordonnée de l'axe central situé entre la gare d'Ettelbruck et Diekirch. Ainsi, les différents projets d'infrastructures étatiques de mobilité ont été mis en phase pour constituer une base de planification cohérente servant de guide aux projets publics et privés à proximité.

Développé à partir des idées et résultats de la consultation rémunérée et du Masterplan Nordstad, adopté en 2008 par les communes, le dossier sous rubrique affine les réflexions et décisions antérieures, et constitue un élément important du concept de mobilité. Le réaménagement routier à l'intérieur d'Ettelbruck par le biais d'une liaison directe entre le monument Patton et la rue du Canal (projet Ponts et Chaussées) ainsi que l'aménagement d'un parking relais pour les besoins des CFL près de la gare font désormais partie d'un projet cohérent de revalorisation urbaine du quartier de la gare.

Certains éléments du projet d'ensemble, dont la programmation fut décidée antérieurement, ont déjà fait l'objet d'une approbation au niveau de la loi budgétaire. Ainsi, des inscriptions y relatives se trouvent d'ores et déjà dans les programmes du Fonds du Rail et du Fonds des Routes. De plus, un module fut déjà présenté par les CFL en 2008 sur la liste des grands projets d'infrastructures, à savoir le réaménagement des alentours de la gare d'Ettelbruck.

Le projet comporte différents modules, à réaliser soit par les CFL, soit par les Ponts et Chaussées. Tout en respectant les décisions prises antérieurement, dont l'exécution aurait pu être réalisée en dehors du cadre donné, il intègre les besoins nouveaux, issus du développement urbain préconisé par l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la réalisation des différents modules, il importe de noter que plusieurs éléments sont à réaliser en phase préliminaire aux grands travaux, sous condition d'une planification coordonnée du projet d'ensemble. Ces modules sont à considérer comme maillons urbains, pouvant fonctionner de façon autonome.

Le projet proprement-dit comporte pour les besoins des Ponts et Chaussées un module „voirie“, avec notamment la construction d'une nouvelle gare routière devant l'actuel terrain du „Verband“, ainsi que le réaménagement des rues du quartier. La mise en souterrain de la route N7 constitue un deuxième module, permettant enfin de créer une liaison routière directe entre le monument Patton et la rue du Canal, nécessaire à la suppression du mode de circulation à sens unique peu efficace dans le quartier de la gare. Ceci dans le but non seulement de fluidifier la mobilité individuelle, mais essentiellement en vue d'améliorer le service des transports publics, en créant des couloirs pour bus à bon rendement, de libérer le parvis de la gare du trafic individuel et de favoriser la mobilité douce. L'idée de créer un couloir pour autobus sur la N7 entre le rond-point d'Erpeldange, le monument Patton et la gare figurait déjà dans les propositions budgétaires du budget extraordinaire avant d'être inscrit sur le programme du Fonds des Routes. Actuellement, les coûts de réalisation des projets routiers sont estimés très grossièrement à quelque 25 millions d'euros.

En ce qui concerne les CFL et le Fonds du Rail, le présent projet reprend le module du réaménagement complet des alentours de la gare, avec la construction d'un parking P&R ainsi que la mise en œuvre d'un deuxième passage souterrain desservant les quais de la gare. Un second volet porte sur le réaménagement des quais à voyageurs et du souterrain existant. Le réaménagement des alentours avec la construction d'un parking en élévation, fut déjà présenté „pour mémoire“ en 2008 par les CFL. L'enveloppe budgétaire avancée à l'époque devra cependant être affinée en fonction de l'avancement du projet d'ensemble. Les travaux de réaménagement des quais et du souterrain en place figurent sur

les budgets actuels. Il est prévu d'en poursuivre l'exécution dans le respect des interactions avec le projet d'ensemble.

La reconstruction du bâtiment voyageurs de la gare constitue un élément nouveau, nécessaire à la réalisation de l'ensemble. Le bâtiment actuel, en piètre état, se trouve sur le tracé du tunnel de la N7 à réaliser en tranchée couverte, et sera remplacé par un nouveau bâtiment, qui servira encore mieux les besoins des CFL et des clients des transports publics.

La réalisation du projet d'ensemble comporte plusieurs phases. Dans une première étape, à base du projet d'ensemble actuellement en étude, on réalisera le réaménagement des quais et les facilités pour passagers à mobilité réduite (déjà programmés par les CFL) ainsi qu'un couloir pour bus à l'entrée d'Ettelbruck. Ce dernier élément, dont l'estimation des coûts s'élève aujourd'hui à environ 1,5 millions d'euros, est prévu sur les budgets des Ponts et Chaussées depuis plusieurs années. Dans une deuxième phase, ultérieure, on attaquera la réalisation du passage souterrain de la N7 et du parking relais (P&R des CFL), ainsi que la reconstruction du bâtiment voyageurs. Bien entendu, cet ensemble d'envergure sera réalisé suivant un phasage adapté à la situation urbaine, aux exigences des transports publics et aux besoins du trafic routier.

Tout en tenant compte de la complexité du projet d'ensemble, il faut bien distinguer entre:

1. Les projets à réaliser en phase préliminaire, comme le couloir bus à l'approche d'Ettelbruck ainsi que la mise en conformité de l'arrêt ferroviaire, travaux qui ont déjà fait l'objet d'une programmation et qui pourront fonctionner comme modules autonomes. Il s'agit ici de projets „stand-alone“ dont les enveloppes financières ne sont pas en relation avec le projet d'ensemble, et qui peuvent être réalisés clairement en-dehors d'une loi de financement. Ces aménagements auront un effet bénéfique immédiat.
2. Les projets d'envergure à réaliser en phase suivante et pour lesquels une loi de financement pourrait s'avérer nécessaire.

Dans ce cas, il serait utile de proposer une seule loi de financement pour le projet d'ensemble, tout en scindant le financement même entre le Fonds du Rail et le Fonds des Routes.

A noter que l'emplacement géographique de la plate-forme multimodale a été choisi en fonction de critères logistiques et organisationnels. L'aménagement du contournement sud d'Ettelbruck et du contournement de Feulen est prévu et deviendra indispensable à moyen terme mais aucune décision définitive ne sera prise à cet égard avant que le Plan sectoriel „Transports“ définitif ne soit établi. Il faudra alors établir une liste de priorités et examiner les mesures compensatoires à prendre en corollaire à ces constructions.

Modernisation de la ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen

Ce projet, qui a pour objectif principal de renforcer la sécurité et la ponctualité sur la ligne Luxembourg-Kleinbettingen, est un projet relativement urgent. Le coût de ce projet dépassera vraisemblablement le seuil des 40 millions d'euros et un projet de loi devra donc être déposé afin d'autoriser le Gouvernement à procéder aux travaux nécessaires.

La modernisation de cette ligne fait partie intégrante du projet Eurocap-Rail et sera réalisée en plusieurs étapes. La première étape a pour but principal de remplacer certains postes d'aiguillage, de déplacer les signalisations de la gauche vers la droite et de creuser des caniveaux pour la mise en place d'un nouveau câblage. Le but est notamment de se conformer à la directive 2009/131/CE du 16 octobre 2009 modifiant l'annexe VII de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté. La seconde étape du projet consistera à la réélectrification de la ligne.

*

III. CONCLUSION

La Commission du Développement durable n'a pas d'objection particulière à formuler à l'encontre des différents projets présentés. Elle avise donc favorablement les projets examinés qui contribuent tous à l'amélioration des infrastructures de notre pays et propose à la Chambre des Députés de marquer son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause.

Luxembourg, le 13 octobre 2010

Le Président-Rapporteur,
Fernand BODEN

Service Central des Imprimés de l'Etat

01

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

RM/vg

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 septembre (à 10.30 heures) et 29 septembre 2010
2. 6193 Débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat
 - Rapporteur : Monsieur Fernand Boden
 - Présentation et adoption d'un projet de papier de discussion
 - Elaboration d'un projet de motion
3. 5888 Projet de loi relative à la chasse
 - Rapporteur : Monsieur Fernand Boden
 - Présentation des amendements gouvernementaux par les représentants du Ministère du Développement durable et des Infrastructures
4. Demande du groupe *déi gréng* du 14 septembre 2010 : « Irrégularités/illégalités en relation avec la désignation des zones spéciales conservation (règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 relatif à la directive 92/43/CEE) et la mise en œuvre des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la construction de la route du nord (loi du 27 juillet 1997) »
 - Continuation de l'échange de vues
5. Examen des documents européens suivants :
 - a) COM (2010) 389 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions
 - Vers un espace européen de la sécurité routière : orientations politiques pour la sécurité routière de 2011 à 2010
 - b) COM (2010) 474 : Communication de la Commission concernant l'élaboration d'un espace ferroviaire unique européen
 - c) COM (2010) 475 : Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen
6. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand

Diederich, M. Fernand Etgen, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz,

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures,
M. Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures,

Mme Frédérique Hengen, M. Claude Origer, Mme Maryse Scholtes, M. Tom Weisgerber, M. Frank Wolff, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures,

M. Jean Leyder, de l'Administration des Bâtiments publics,

M. Roland Fox, M. Georges Molitor, de l'Administration des Ponts et Chaussées,

M. Jean-Jacques Erasmy, M. Ady Krier, Mme Josette Sünnen, de l'Administration de la Nature et des Forêts,

M. Jean-Marie Franziskus, de la Société nationale des chemins de fers luxembourgeois (CFL),

Mme Francine Cocard, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire,

Excusés : Mme Anne Brasseur, M. André Hoffmann, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 septembre (à 10.30 heures) et 29 septembre 2010

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2010 est adopté.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2010 devra subir plusieurs modifications et sera adopté au cours d'une réunion ultérieure.

2. 6193 Débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

Monsieur le Président-Rapporteur présente le projet de papier de discussion sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat. Pour le détail de ce papier de discussion, il est prié de se référer au document parlementaire 6193. Ce document ne soulève pas de question ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président-Rapporteur présente en outre un projet de motion sur les grands projets d'infrastructure de l'Etat (voir annexe 1), auquel les membres de la Commission

donnent leur accord de principe. Ce projet de motion sera soumis au vote de la Chambre des Députés lors du débat en séance plénière.

Suite à la demande de la Commission, le Ministère a élaboré un tableau récapitulatif des projets ayant fait l'objet, depuis 2006, d'une autorisation par motion, ainsi que de leur suivi et de leur statut actuel.

Monsieur le Ministre rappelle que la procédure actuelle a pour objectif de permettre au Gouvernement d'engager les frais nécessaires à des études en vue de l'établissement d'un avant-projet sommaire, d'un avant-projet détaillé, d'un dossier d'autorisation et le cas échéant, de cahiers des charges nécessaires pour la mise en adjudication publique, ainsi que d'un projet de loi. Cette procédure a été mise en place en 2006 pour améliorer la sécurité financière et accélérer la procédure, en évitant les dépassements budgétaires alors trop fréquents des projets votés.

Monsieur le Ministre présente en premier lieu les projets émanant de l'Administration des Bâtiments publics (voir annexe 2). Suite à cette présentation et à plusieurs questions afférentes, il apparaît que :

- la société Ernst&Young a tiré un premier bilan positif de l'option PPP (*Public Private Partnership*) retenue pour les deux bâtiments scolaires à Mersch, à savoir le *Neie Lycée* et le Lycée technique pour professions éducatives. Cette option s'avère, à ce stade, profitable en temps et en argent, les partenaires étant chargés aussi bien du financement que de la conception, de la planification et de la construction ;
- les coûts de rénovation de l'Athénée à Luxembourg seront très élevés, car le bâtiment sera quasiment refait à neuf. L'option de rénovation a été retenue plutôt que celle d'une construction totalement nouvelle car, d'une part, elle s'avère moins chère et, d'autre part, l'on souhaitait conserver l'architecture du *Kolléisch*.

*

Monsieur le Ministre présente ensuite les projets de l'Administration des Ponts et Chaussées (voir annexe 3). Suite à cette présentation et à plusieurs questions afférentes, il apparaît que :

- le projet de mise à 2x3 voies des autoroutes A3 et A6 a été repoussé suite à une décision politique, sauf pour le tronçon situé entre l'Aire de Berchem et la Croix de Gasperich ;
- les études du tracé du contournement de Bascharage et de Dippach n'incluent plus, au stade actuel, l'analyse de la variante 0. En effet, plusieurs variantes, dont la variante 0, ont été analysées il y a une dizaine d'années. A ce jour, une évaluation du contournement en relation avec la zone « Habitats » est en cours de réalisation et, dans cette évaluation, toutes les variantes examinées il y a dix ans, ainsi que les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues, sont documentées. Il s'avère en outre que ce projet est prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel « Transports » ;
- le projet de la nouvelle transversale reliant la N7 et la N18 au nord de Clervaux a été analysé par un groupe interministériel dans le cadre de la directive 97/11/CE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, avant le vote de la loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires. La procédure n'exigeait donc pas qu'une enquête publique soit réalisée. Une publication dans les communes concernées n'a donné lieu à aucune réclamation ;

- le tracé du contournement d'Ettelbruck/Feulen est en conflit avec le plan sectoriel « Préservation des grands ensembles paysagers » ; une réflexion est actuellement menée afin de trouver une solution en la matière. D'une manière plus générale, le représentant du groupe *déi gréng* estime que, préalablement à toute planification, il serait de mise de clarifier ce genre de questions de principe. En effet, si un conflit tel que celui du contournement d'Ettelbruck/Feulen s'avère impossible à résoudre, les frais de planification auront été engagés inutilement. *A contrario*, Monsieur le Ministre est d'avis qu'il faut préalablement examiner les projets afin de pouvoir résoudre ce type de conflits ;
- le nouveau dépôt de carburant à l'aéroport de Luxembourg est un dépôt pétrolier pour le ravitaillement des avions. Les questions de stockage des réserves en énergie n'est pas du ressort du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, mais de celui du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

*

Les projets de la Société nationale des chemins de fers luxembourgeois (CFL) sont repris en annexe 4 du présent procès-verbal. Faute de temps, ils ne sont pas détaillés par Monsieur le Ministre, qui répondra à toute question éventuelle à propos de ces projets au cours d'une prochaine réunion.

*

Le débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat sera examiné ensemble avec le débat d'orientation sur les projets d'infrastructures demandé par le groupe parlementaire CSV, au cours de la séance publique du 21 octobre prochain. La Commission de Développement durable demande le modèle 2 comme modèle de temps de parole du débat commun.

3. 5888 Projet de loi relative à la chasse

Monsieur le Président-Rapporteur donne à considérer qu'au cours de la présente discussion, il ne sera pas procédé à une présentation détaillée de chaque amendement gouvernemental, mais que les représentants du Ministère du Développement durable et des Infrastructures expliqueront ces amendements de manière sommaire. Dans quelques semaines, les membres de la commission parlementaire examineront ces différents amendements en détail, sans nécessairement attendre que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat soit disponible. Dans ce même contexte, l'orateur demande aux membres de la Commission qui souhaiteraient proposer des amendements supplémentaires, de le faire dans les meilleurs délais.

Suite à cette brève introduction, le document PowerPoint repris en annexe 5 du procès-verbal est présenté par Monsieur le Ministre délégué. Il est ensuite procédé à un bref échange de vues dont il y a lieu de retenir les points suivants :

- le représentant du groupe *déi gréng* se prononce contre l'appâtage. Selon lui, il faudrait l'interdire totalement et permettre au Ministre compétent de l'autoriser ponctuellement en cas de besoin. Il est en effet d'avis qu'il sera impossible de contrôler le respect du règlement grand-ducal déterminant les espèces de gibier qui peuvent faire l'objet d'un appâtage ainsi que les conditions et modalités de cet appâtage (le texte du projet de règlement grand-ducal est repris dans le document parlementaire 5888³). Monsieur le

Ministre délégué est au contraire d'avis que ce texte, étant donné sa précision, sera facile à contrôler et que, partant, le nourrissage n'existera plus ;

- s'il apparaît logique que l'opposant éthique soit tenu de dédommager les dégâts causés par le gibier sur son propre terrain, le représentant du groupe *déi gréng* se prononce contre le fait qu'il ait été décidé de le faire également participer au dédommagement des dégâts globaux sur le lot de chasse. Il y a à son avis un problème d'égalité devant la loi sur ce point précis. Il s'ensuit un bref échange de vues au cours duquel il est notamment fait valoir que, dans la première version du projet de loi, la solution était plus injuste ;
- le problème de lâcher illégal de mouflons dans l'est du pays est sur le point d'être endigué grâce, d'une part, au classement du mouflon comme espèce chassable et, d'autre part, grâce à l'organisation de chasses administratives.

4. Demande du groupe déi gréng du 14 septembre 2010 : « Irrégularités/illégalités en relation avec la désignation des zones spéciales conservation (règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 relatif à la directive 92/43/CEE) et la mise en œuvre des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la construction de la route du nord (loi du 27 juillet 1997) »

Ce point n'a pas été abordé.

5. Examen des documents européens suivants :
a) COM (2010) 389 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions - Vers un espace européen de la sécurité routière : orientations politiques pour la sécurité routière de 2011 à 2010
b) COM (2010) 474 : Communication de la Commission concernant l'élaboration d'un espace ferroviaire unique européen
c) COM (2010) 475 : Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen

Ce point n'a pas été abordé.

6. Divers

En date du 28 octobre prochain, la Commission du Développement durable procédera à une visite des écluses de Wintrich et Zeltingen, situées sur la Moselle allemande. Cette réunion est organisée suite à l'invitation jointe du Landtag de la Sarre et du Landtag de la Rhénanie-Palatinat. Au cours de cette journée, une résolution au sujet de l'état actuel et de la problématique de l'adaptation des écluses de la Moselle sera signée. Le texte du projet de résolution ne soulève pas de question de la part des membres de la Commission qui, dans leur majorité, y donnent leur accord, le groupe *déi gréng* se réservant le droit de ne pas y apporter son soutien. Pour les détails pratiques de la journée, Monsieur le Président explique qu'un autobus partira de Luxembourg-Ville à 08h15 et fera une escale au parking de l'Aire de Wasserbillig vers 8h45. Les membres de la Commission ne voient aucune objection à ce que la presse luxembourgeoise soit invitée à participer au déplacement.

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures distribue l'ordre du jour commenté du Conseil « Transports », qui aura lieu le 15 octobre prochain (voir annexe 6).

Luxembourg, le 18 octobre 2010

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Fernand Boden

ANNEXE 1 : projet de motion

« Grands projets d'infrastructure de l'Etat »

La Chambre des Députés

Vu la nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part :

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 et du 10 juillet 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations de la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures en 2010/2011, présentée par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures lors de la séance du 22 septembre 2010 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées, la Commission du Développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2011 afin de garantir les objectifs suivants :

a) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des Bâtiments publics

- Procéder au réaménagement du **Bâtiment administratif pour la Police à Verlorenkost** ainsi qu'à la construction d'une extension afin d'y reloger de nouveaux services policiers, notamment les services de la Circonscription Régionale de Luxembourg, (CRL) actuellement logés dans le bâtiment de la « rue Glesener » ;

- Permettre à la **Bibliothèque nationale** de conserver de manière adéquate le fonds patrimonial dont elle dispose selon des standards reconnus et requis, créer l'espace nécessaire pour augmenter son attractivité et pour optimiser son fonctionnement par le regroupement des différents services sur un site unique situé à Luxembourg-Kirchberg ;
- Procéder à la modernisation du **Lycée technique du Centre** par la construction d'une annexe et le réaménagement du hall existant pour héberger l'infrastructure sportive, d'un restaurant scolaire, d'une cafétéria et d'une structure d'accueil pour les élèves ;
- Permettre au **Lycée technique Michel Lucius** d'abandonner ses structures provisoires et de se moderniser par la construction d'une nouvelle annexe comportant des salles de classe, une infrastructure de restauration scolaire, des bureaux pour l'administration, une salle polyvalente et un parking ;
- Procéder à la construction d'une annexe et mettre en œuvre la rénovation et la modernisation des bâtiments existants de **l'ancienne École américaine** pour les besoins de l'institut Max-Planck-Gesellschaft, ceci suite à la signature du contrat de coopération entre le Gouvernement et la Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften e.V. en la date du 20 mai 2009 ;
- Réaliser le projet de réaménagement, de rénovation et de construction sur le site de la **Ligue HMC à Capellen** afin de remettre en état les bâtiments vétustes des années 1970, de permettre d'abandonner les nombreuses surfaces localisées actuellement dans des pavillons modulaires et de mettre en conformité celles des infrastructures qui ne répondent plus aux dispositions légales.
- Subvenir au manque de place du **Lycée d'Echternach** par la transformation intégrale de l'ancien bâtiment gendarmerie en vue d'y héberger 14 salles de classes et plusieurs bureaux, la réalisation d'un complexe sportif à proximité du lycée, la transformation et la réorganisation des infrastructures existantes du lycée suite au transfert des départements respectifs vers l'ancienne gendarmerie ainsi que l'aménagement d'un centre de documentation et d'information et d'un foyer centralisé pour les élèves.

b) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des Ponts et Chaussées

- Développer l'axe central de la Nordstad par le développement de la **Gare d'Ettelbruck** et l'amélioration des transports publics. Le projet comporte la construction d'une gare routière reliée aux quais des CFL, la construction d'un parking « Park and Ride » en dessous de la gare routière ainsi que le réaménagement du parvis de la gare et de la voirie du quartier. Pour les besoins du trafic routier, une liaison routière directe sera aménagée en souterrain entre le parking de la rue du Canal et le parking près de la station service aux environs du monument Patton.

c) en ce qui concerne le champ d'intervention du département des transports

- Procéder à la **modernisation de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen** et au renouvellement des postes directeurs. Le projet s'inscrit dans le cadre du projet « Eurocaprail - Optimisation de la ligne Luxembourg - Kleinbettingen / modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes » adopté par voie de motion le 19 décembre 2006. Pour des impératifs de sécurité il importe de procéder dans une première phase au renouvellement des postes directeurs de la ligne. Dans cet ordre d'idées, la présente phase du projet a pour objet le renouvellement et la modernisation des installations de signalisation et installations techniques connexes sur la ligne en question.

Libellé du projet	Fonds	Année accord Chambre	Montant	Etat d'avancement	Remarques
2006					
Service incendie et sauvetage de l'Aéroport	FIPADM	30/06/2006	non défini		Dossier repris par LuxAirport / CAC juin 2010
Neie Lycée à Mersch (PPP)	FIPSCOL	30/06/2006	non défini	projet PPP en cours mise en service fin 2011	
IEES, bâtiment définitif à Mersch (PPP)	FIPSCOL	30/06/2006	non défini	projet PPP en cours	
2007					
Laboratoire pour l'ASTA et bureaux pour la Chambre de l'Agriculture à Gilsdorf	FIPADM	30/06/2007	23 000 000	Avant-projet détaillé présenté à la CAC en juin 2010 (budget estimé à 35'100'000.-)	Programme à confirmer par Ministère de l'Agriculture / Chambre d'Agriculture
Dépôt des Ponts et Chaussées à Mersch	FIPADM	30/06/2007	non défini	Avant-projet détaillé présenté à la CAC en juin 2010. Les principales demandes d'autorisations ont été introduites et les dossiers de soumissions sont en cours d'élaboration	Budget estimé actuellement à 15'000'000.-
Dépôt des Ponts et Chaussées à Echternach	FIPADM	30/06/2007	non défini	Projet en suspens	Analyse de la possibilité d'implantation des dépôts CFL sur le terrain prévu en cours
Mise en conformité des annexes A, B et C de la Cour de Justice de l'UE	FIPADM	30/06/2007	non défini	La loi du 18/12/2009 prévoit un budget estimatif de 88'000'000.- Les premiers dossiers de soumission sont lancés en juillet 2010	Préfinancement reste à être finalisé
Foyer Don Bosco	FIPADM	30/06/2007	7 000 000	APD en cours	autorisation à bâtir demandé - étude commodo/incommodo en cours
Lycée technique agricole à Gilsdorf	FIPSCOL	30/06/2007	100 000 000	Projet de loi en élaboration, procédures d'autorisation en cours	
Infrastructures sportives à Diekirch	FIPSCOL	30/06/2007	non défini	Acquisition du complexe sportif pas finalisée; en attente de la faisabilité d'une extension	
Nordstad-Lycée à Ettelbruck	FIPSCOL	30/06/2007	non défini	Etude préliminaire en cours	Projet dépend du déménagement du lycée technique agricole à Gilsdorf
Lycée technique à Clervaux	FIPSCOL	30/06/2007	non défini	Elaboration de l'avant-projet sommaire et étude hydraulique en cours	Projet en suspens après achèvement de la phase de l'APS; budget estimé à quelque 60'000'000.-
Lycée Plateau funiculaire à Differdange	FIPSCOL	30/06/2007	non défini	Projet en suspens	
2008					
Maison d'arrêt à Sanem	FIPADM	30/06/2008	non défini	Préparation de l'appel de candidatures pour architectes et ingénieurs en cours	Budget estimé actuellement à 125'000'000.-
Aménagement des Rotondes à Luxembourg-Bonnevoie	FIPADM	30/06/2008	non défini	étude de faisabilité achevée	accord de la CAC 15.07.2009
Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck	FIPSCOL	30/06/2008	45 000 000	Etudes d'APS en voie de finalisation	Projet-pilote à énergie positive
CNFPC à Ettelbruck	FIPSCOL	30/06/2008	non défini		Terrain d'implantation non défini
Lycée Hubert Clement à Esch/Alzette	FIPSCOL	30/06/2008	35 000 000	APS en cours	APS fin 2010, projet de loi 2011 (suivant devis)
Centre d'Education différenciée à Esch/Alzette	FIPSCOL	30/06/2008	11 110 000	ABANDONNE	projet MIN FIN construction par commune Sanem (accord jusqu'à l'APD)
CIPA Bofferdange	FIPSASO	30/06/2008	non défini	étude de faisabilité achevée	2e réunion CAC le 09.03.2010 - prochaine phase en suspens
Athénée	FIPSCOL	30/06/2008	non défini	APS en cours	budget estimé actuellement 85 000 000
2009					

SUIVI DES NOUVEAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE PRESENTES A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Libellé du projet	Fonds	Année accord Chambre	Montant	Etat d'avancement	Remarques
Modernisation des bâtiments existants de la caserne Herrenberg	FIPADM	30/06/2009	non défini	étude de faisabilité réalisée	
Lycée technique de Bonnevoie - Extension et modernisation	FIPSCOL	30/06/2009	105 000 000	Publication de l'appel de candidatures pour arch. et ing. (11/2009)	
Ecole de la Deuxième Chance à Luxembourg	FIPSCOL	30/06/2009	40 000 000	Etudes d'avant-projet sommaire en voie de finalisation	Terrain d'implantation: une modification du POS est nécessaire
Lycée technique des Arts et Métiers: cantine et sports	FIPSCOL	30/06/2009	25 000 000	Projet d'exécution en cours; autorisations introduites	
Centre de Logopédie à Luxembourg/Strassen	FIPSCOL	30/06/2009	20 000 000	étude de faisabilité achevée	2e réunion CAC le 16.03.2010 - en attente de l'accord pour prochaines phases d'études
Athénée - Structure temporaire	FIPSCOL	30/06/2009	32 000 000	Soumission (Entreprise générale: publication prévue pour novembre 2010)	Autorisation de bâtir en attente
Lycée Sports-Etudes à l'INS Fetschenhof	FIPSCOL	30/06/2009	11 000 000	Dossier d'exécution en cours	Autorisation de bâtir VdLux obtenue, début Chantier en 2011
Lycée technique pour Professions de Santé - Sud	FIPSCOL	30/06/2009	non défini	étude de faisabilité en cours	négociations avec les propriétaires des terrains en cours
Cour des Comptes, rue Monterey	FER	30/06/2009	7 500 000	APD en cours	
Bâtiment Jean Monnet 2 pour la Commission européenne	PREFIN	30/06/2009	non défini	Concours international d'architecture en cours; lauréat en décembre 2010	Budget estimé actuellement à 430'000'000.-
2010					
Bâtiment administratif pour la Police à Verlorenkost	FIPADM	30/06/2010	25 000 000	Etudes d'avant-projet sommaire démarrées	
Bibliothèque nationale au Kirchberg	FIPADM	30/06/2010	non défini	Programme de construction à revoir; études d'implantation à lancer	
Lycée technique du Centre (réfectoire, sports)	FIPSCOL	30/06/2010	non défini	étude de faisabilité en cours	présentation CAC prévu pour nov / déc 2010
Lycée technique Michel Lucius (bloc 2000)	FIPSCOL	30/06/2010	non défini	étude de faisabilité achevée	présentation CAC prévu pour nov / déc 2010
Uni Luxembourg, anc. Ecole Vauban (Max-Planck-Institut)	FIPSCOL	30/06/2010	non défini	étude de faisabilité achevée	présentation CAC prévu pour nov / déc 2010
Lycée Echternach (aile gendarmerie, sports)	FIPSCOL	30/06/2010	non défini	étude de faisabilité (partie aile gend.) achevée	présentation CAC prévu pour nov / déc 2010
HMC Capellen	FIPSASO	30/06/2010	non défini	étude de faisabilité achevée	présentation CAC prévu pour nov / déc 2010

Grands projets d'infrastructure des Ponts et Chaussées- suivi

Projet	Année de présentation	Statut du projet
Reconstruction du pont frontalier Grevenmacher	2006	Signature de la convention bilatérale entre la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché prévue pour le 21 octobre 2010
Reconstruction des tabliers des ponts OA498 et OA499 portant la N27 sur le lac du barrage à Insenborn et à Lultzhausen	2006	Le dossier d'appel de candidature a été approuvé en date du 27/08/10 Les entreprises retenues à participer à la soumission ont reçu le dossier de soumission. Le début du chantier est prévu pour septembre 2011.
Réaménagement du boulevard Raiffeisen à la Cloche d'Or	2006	Le Projet de loi a été présenté au MDDI en date du 28/04/10, discussion dans la commission du développement durable. Le début des travaux estimé à 2012.
Réhabilitation des ouvrages d'art du barrage à Rosport	2006	La loi a été votée le 13 mai 2009. Le chantier des Ouvrages d'art 384 et 385 ainsi que le chenal d'aménée de l'usine hydroélectrique a commencé
Construction d'un évacuateur de crues au barrage principal à Esch-sur-Sûre et d'un tunnel de décharge dans la localité 'Esch-sur-Sûre	2006	Etudes en cours, présentation de l'APS fin 2010.
Réhabilitation du pont Adolphe à Luxembourg	2007	Pont provisoire : 15/01/2009 présentation de l'APS à MTR 16/08/2010 déoôt du projet de loi pour pont provisoire à la Chambre des Députés 19/08/2010 approbation de MDDI du dossier d'appel à la candidature ----- Pont Adolphe APS réhabilitation pont Adolphe approuvé en date du 20/08/10 APD en voie d'élaboration
Mise à 2X3 voies des A3 et A6 entre la Croix de Gasperich et l'échangeur de Mamer au point de raccordement de la Tangente Ouest	2007	L'étude APD de A3 est terminée, présentation du projet de loi suivant décision politique. Les études APS de A6 sont en cours. Réalisation d'une étude de trafic et d'un audit de sécurité
Mise à 2X2 voies de la route N1 entre l'échangeur de Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg	2007	Etudes en cours, projet reporté puisque lié à la réalisation du raccordement ferroviaire Hamm-aérogare-Kirchberg
Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schiffflange	2007	APD en cours de finalisation, présentation fin 2010. Projet reporté en 2014
Nouveau Viaduc de Mersch servant de franchissement de la N7 au-dessus de l'Alzette et de la ligne ferroviaire du Nord	2007	Présentation de l'APS au MDDI le 15.04.2010
Réaménagement de l'échangeur de Dudelange-Burange sur la Collectrice du Sud	2007	APD approuvé en date du 30/03/10, contrat pour études d'exécution en cours d'approbation.
Contournement de Bascharage et de Dippach	2007	Les études du tracé ont été repris sur le métier.
Elimination du passage à niveau PN20 à l'intérieur de Lorentzweiler	2007	APS approuvé, dossiers d'autorisation et acquisition des emprises en cours APD sera présenté au printemps 2011 Projet reporté après 2014
Nouvelle transversale reliant la N7 à la N18 au nord de Clervaux	2007	APS approuvé le 10/04/09 par MDDI La procédure de remembrement est entamée en vue de l'acquisition des terrains. L'étude d'avant-projet du viaduc Ierbecht est en cours. L'évaluation des biotopes touchés par le tracé a été présentée au Ministre délégué en vue de la définition des mesures compensatoires. Début des travaux prévu pour 2012

Grands projets d'infrastructure des Ponts et Chaussées- suivi

Projet	Année de présentation	Statut du projet
Réaménagement de l'échangeur de Pontpierre (N13/A4)	2007	Un APD a été approuvé en date du 10/11/08 avec présentation d'un projet de loi le 02/12/08 au MDDI. Le projet a été repris sur le métier.
Contournement d'Ettelbruck/Feulen (N7-N15)	2007	étude de plusieurs variantes avec étude d'impact
Route de la Sarre (A13). Loi supplémentaire pour la réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs de Hellange et de Frisange et pour l'aménagement d'une station de service	2007	Projet de loi présenté le 01/12/08 au MDDI
Route de la Sarre (A13). Loi supplémentaire pour l'aménagement d'une station de service Groufbierg	2007	en attente
Mise 2X2 voies de la B7 (contournement d'Ettelbruck) entre le viaduc de Colmar-Berg et Ettelbruck	2008	Les études ont démarré, une étude de sécurité est en cours.
Elargissement de l'assise de la N27A (ancienne B7) entre le rond-point Fridhaff et l'échangeur d'Erpeldange dans le	2008	Les études sont en cours, l'APS sera présenté fin 2010.
Contournement de Heinerscheid (N7/E421)	2008	Le tracé a été approuvé par MDDI sur base de l'étude des variantes et de la notice d'impact. Actuellement, un plan d'emprises sommaire est en cours d'élaboration et pourra être présenté prochainement en vue de la définition d'un corridor. Ce plan d'emprises est par ailleurs nécessaire pour la définition d'un éventuel projet de remembrement. Projet reporté après 2014
Contournement de Hosingen (N7/E421)	2008	Le tracé a été approuvé par MDDI sur base de l'étude des variantes et de la notice d'impact. En printemps, un plan d'emprises sommaire fut présenté à l'intention du comité d'acquisition. Projet reporté après 2014
Optimisation dédoublement de l'autoroute A4 entre l'échangeur Ehlerange/Lankelz et l'échangeur Foetz	2008	APS a été présenté pour approbation au MDDI en date du 14/12/09, étude en cours de l'échangeur de Lankelz pour phase intermédiaire compatible avec le projet global.
Réaménagement de l'échangeur de Sanem sur la collectrice du Sud (A13)	2008	APS approuvé en date du 30/03/09, APD en cours d'élaboration
Réaménagement de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud (A13)	2008	APS est terminé, sera présenté sous peu
Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem	2008	APS approuvé en date du 15/06/10, projet d'exécution en cours.
Contournement de Olm-Kehlen (N6-A6-N12)	2009	Etudes APS en cours
Nouveau dépôt de carburant à l'aéroport de Luxembourg	2009	Etudes en cours

Grands projets d'infrastructure ferroviaire
ACCORDS DE PRINCIPE prononcés par voie de motion

<u>Projet</u>	<u>Montant estimé</u>	<u>Motion</u>	<u>Source</u>	<u>Etat d'avancement</u>
Modernisation de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen. 1ère phase: Renouvellement des postes directeurs sur la situation actuelle.	41 500 000 €	22/09/2010	Renouvellement et modernisation des installations de signalisation datant des années 1970	Dossier APD transmis par les CFL au MDDI mi-octobre 2010 en vue dépôt projet de loi.
Ligne du Nord. Renouvellement complet de différents tronçons de voie avec amélioration de la plate-forme en vue de la mise en œuvre de traverses en béton.	85 000 000 €	19/11/2009	Renouvellement du matériel de superstructure. Age et usure avancés des installations en service.	Dossier APD transmis par les CFL au MDDI mi-octobre 2010 en vue dépôt projet de loi.
Gare de Bettembourg. Modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires. (PDC +PDI) (sauf Modul B3 - modification des installations fixes en Gare de Bettembourg, entrée Nord)	p.m.	23/10/2008	Augmentation du trafic. Age et usure avancés des installations en service	Dossier APD et projet de loi pour 2013.
Triage de Bettembourg/Dudelange. Modernisation et renouvellement complets des installations fixes.	p.m.	23/10/2008	Augmentation du trafic. Age et usure avancés des installations en service	Remplace "extension débranchement et réception" accordé en 2007. Études APD en cours.
Suppression du passage à niveau N°4a à Bettembourg	p.m.	23/10/2008	Remplacement du passage à niveau existant par un passage supérieur routier enjambant les voies ferrées	APD clôturé; Projet d'exécution en cours; Soumission et adjudication < fin 2010; Chantier début 2011 - fin 2012.
Gare Belval-Usines. Modernisation et renouvellement complets des installations fixes.	p.m.	23/10/2008	Age et usure avancés des installations en service	Concept général en cours.
Port de Mertert. Modernisation et extension des installations fixes	p.m.	23/10/2008	Renouvellement des installations de voie. Adjonction de voies supplémentaires. Renouvellement des installations de signalisation et du poste directeur.	APS finalisé.

<u>Projet</u>	<u>Montant estimé</u>	<u>Motion</u>	<u>Source</u>	<u>Etat d'avancement</u>
Réaménagement des alentours de la gare d'Ettelbruck	p.m.	23/10/2008	Réaménagement du bâtiment voyageurs. Création d'une gare routière. Adjonction d'un deuxième souterrain pour voyageurs.	Concept d'ensemble P&Ch + CFL avalisé par acteurs politiques; Partie P&Ch pour motion octobre 2010; APD et projet de loi pour 2012.
Construction d'une sous-station 225kV / 2x25kV à Flebour	11 000 000 €	23/10/2008	Stratégie globale de fiabilisation et d'augmentation de capacité électrique du réseau ferré luxembourgeois	Concept général en cours.
Installation d'un système de suivi et de régulation de la circulation des trains en temps réel	p.m.	23/10/2008	Augmentation de la fluidité du trafic ferroviaire par des mesures dispositives préventives	Coût estimé: 8 900 000 €. Projet d'exécution en cours.
Gestion centralisée nationale des installations de génie technique	p.m.	23/10/2008	Surveillance à distance des multiples installations de génie technique. Interface avec les services d'urgence et de l'ordre public.	Concept général en cours.
Suppression des passages à niveau N°13 et N°14 à Oberkorn	p.m.	23/10/2008	Augmentation du trafic et des temps de fermeture. Enclavement de quartiers d'habitation.	APS en cours. Phase 1: PN14 + modernisation arrêt; réalisation prévue 2013 Phase 2: PN13.
Suppression des passages à niveau N° 91, 91a et 92 à Schifflange (participation Fonds du Rail).	7 254 000 €	24/10/2007	Concept global visant la suppression des passages à niveau PN91, PN91a et PN92 à Schifflange. Dossier de synthèse du 02.05.2007. Montant total: 16 120 000 €. Participation Fonds du Rail: 45%	APS clôturé; Pilotage P&Ch; Difficultés emprises + remembrement; Inscrit au plan pluriannuel FR 2013.
Suppression du passage à niveau N°18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail).	5 371 703 €	24/10/2007	Dossier d'avant-projet établi par les P&Ch datant d'août 2005. Montant total: 9 313 616 €. Estimation frais CFL: 1 000 000 € Participation Fonds du Rail: 50% (indice 608,08)	APS clôturé; Pilotage P&Ch; En suspens: emprises.
Suppression du passage à niveau N°20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)	4 888 292 €	24/10/2007	Dossier d'avant-projet établi par les P&Ch datant d'octobre 2004. Montant total: 9 089 745 €.Participation Fonds du Rail: 50% (indice 588,92)	APS clôturé; Pilotage P&Ch; Part budgétaire P&Ch en souffrance.
Triage Bettembourg/Dudelange. Extension des faisceaux de débranchement et de réception	16 000 000 €	24/10/2007	Programme pluriannuel 2007-2016	Remplacé par projet "modernisation complète" accordé en 2008.

<u>Projet</u>	<u>Montant estimé</u>	<u>Motion</u>	<u>Source</u>	<u>Etat d'avancement</u>
Bettembourg-Dudelange: Nouveau terminal intermodal et Nouveau terminal d'autoroute ferroviaire.	p.m.	24/10/2007	estimation préliminaire	APS clôturé < fin 2010, puis procédure 97/11 -> décision du Gouvernement -> APD à partir mi-2011.
Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette.	481 653 200 €	19/12/2006	APS de novembre 2003 - Bauindex 579,98 vom 01/10/2003	En suspens.
Gare périphérique de Cessange (espace public)	25 000 000 €	19/12/2006	Strategiepapier mobilität.lu 24/01/2002 - Bauindex 554,26 vom 01/10/2001	Changement concept. Remplacement gare périphérique Cessange par 2 arrêts distincts sur les lignes L-P et L-Kb.
Modification au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets 1 et 2 (y compris les infrastructures ferroviaires dans la Gare de Cessange)	232 783 520 €	19/12/2006	Hauptbahnhof Luxemburg inklusive Peripheriebahnhöfe Howald und Cessingen - Technischer Abschlußbericht vom 12/09/2005; Bauindex 608,08 vom 01/04/2005	Relancement des études en vue: - de l'abandon du projet train-tram, - du report de la nouvelle ligne L-Es, - du report du projet "Kirchberg".
Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg.	383 300 000 €	19/12/2006	APS d'août 2006 Bauindex 625,70 vom 01/04/2006	Procédure 97/11 en cours. Décision du Gouvernement en Conseil quant à la variante à réaliser en attente.
Gare périphérique de Howald (espace public)	15 000 000 €	19/12/2006	Strategiepapier mobilität.lu 24/01/2002 - Bauindex 554,26 vom 01/10/2001	Dépôt projet de loi APD - PHASE 1 imminent.
Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets 4 et 5 (y compris les infrastructures ferroviaires dans la Gare de Howald.	203 300 000 €	19/12/2006	APS d'août 2006 - Bauindex 625,70 vom 01/04/2006	Relancement des études en vue: - de l'abandon du projet train-tram, - du report/de l'abandon de la nouvelle ligne L-Es, - du report du projet "Kirchberg".
Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg	27 045 800 €	19/12/2006	Hauptbahnhof Luxemburg inklusive Peripheriebahnhöfe Howald und Cessingen - Technischer Abschlußbericht vom 12/09/2005 - Bauindex 608,08 vom 01/04/2005	Concept général en voie de développement.
Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets 3 et 6)	475 880 000 €	19/12/2006	Hauptbahnhof Luxemburg inklusive Peripheriebahnhöfe Howald und Cessingen - Technischer Abschlußbericht vom 12/09/2005; Bauindex 608,08 vom 01/04/2005	Relancement des études en vue: - de l'abandon du projet train-tram, - de l'abandon de la nouvelle ligne L-Es, - du report du projet "Kirchberg".
Extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg (tram léger)	121 940 000 €	19/12/2006	Dossier "Extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg" de mars 2006 - Bauindex 618,55 von Oktober 2005	GIE LUXTRAM

<u>Projet</u>	<u>Montant estimé</u>	<u>Motion</u>	<u>Source</u>	<u>Etat d'avancement</u>
Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)	p.m.	19/12/2006	Etude de faisabilité suite aux conclusion du groupe de travail "Extension du réseau ferré en Ville de Luxembourg"	Concours d'architecte achevé avec lauréat désigné. Projet en suspens
Tunnel de raccordement en direction d'Obercorn	75 000 000 €	19/12/2006	Strategiepapier mobilité.lu 24/01/2002 - Bauindex 554,26 vom 01/10/2001	Etudes APS en cours, mises en suspens.
Optimisation ligne Kleinbettingen (Modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocaprail)	85 000 000 €	19/12/2006	Estimation CFL Indice des prix de la construction 618,55 du 01/10/2005	Changement suite crise économique: Projet scindé en 3 phases (Postes Directeurs, caténaires, génie civil + voie). Accord de principe pour phase 1 (PD) motion octobre 2010. Dossier APD transmis au MDDI mi-octobre 2010 en vue dépôt projet de loi.
Gare de Differdange. Renouvellement et modernisation des installations fixes.	50 000 000 €	19/12/2006	Programme pluriannuel - Réalisation à partir de 2010	Dossier APD transmis au MDDI mi-octobre 2010 en vue dépôt projet de loi.
Gare de Luxembourg. Reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)	p.m.	19/12/2006		Loi du 05.06.2009 - Projet 24 Travaux en cours; achèvement fin 2011.
Ligne du Nord. Reconstruction d'un pont-rivière PK 46,930 (Ettelbruck)	p.m.	19/12/2006	montant approuvé 16 800 000 €	Projet approuvé par motion du 19 novembre 2009. Travaux en cours; achèvement mi-2011.
Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau		19/12/2006		Loi du 24.07.2000 - Projet 3 Prévu au programme pluriannuel d'investissement du FR.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Annexe 5

Projet de loi relative à la chasse

Chambre des Députés
13 octobre 2010

Antécédents (1)

- 11 juillet 2003: Demande d'un **débat d'orientation** à la Chambre des Députés
- 23 novembre 2006: Etude juridique de la législation sur la chasse/questionnaire sur initiative de la Commission environnement
- 5 janvier 2007: déclaration du médiateur – conformité Convention européenne des droits de l'homme
- 26 mars 2007: **Hearing** à la Chambre des Députés
- 21 juin 2007: **Motion** de la Chambre des Députés
- 10 juillet 2007: **Arrêt Schneider** Cour Européenne des Droits de l'homme



Antécédents (2)

- 9 mai 2008: **Adoption du projet de loi relative à la chasse par le Conseil de Gouvernement**
- 4 juin 2008: **dépôt à la Chambre des Députés**
- 3 mars 2009: **avis du Conseil d'Etat**
- juillet 2009: **accord gouvernemental**; « le gvt plaide pour l'adoption du projet de loi en tenant compte de l'avis du CE, notamment en ce qui concerne l'ancrage légal des dispositions majeures relatives à l'exercice de la chasse, tout en suivant de près les arrêts futurs de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les droits des opposants éthiques à la pratique de la chasse »
- **Juillet 2010**: **adoption des amendements gouvernementaux par le Conseil de Gouvernement**



Objectifs principaux du projet de loi relative à la chasse (inchangés par les amendements)

1. Regrouper la législation relative à la chasse en un **seul corps**
2. La chasse doit répondre à l'**intérêt général** ainsi que:
 - aux exigences d'une gestion durable de la faune et de la flore
 - aux attentes de la société d'aujourd'hui
3. **L'interdiction du nourrissage** (sauf appâtage)
4. **Amélioration de la gestion** du gibier:
 - Plans de tir maxima et minima
 - Commissions cynégétiques régionales
 - Réorganisation des lots de chasse (critères cynégétiques/écologiques)

Objectifs principaux du projet de loi relative à la chasse (inchangés par les amendements)

5. Respect de critères écologiques et de protection des animaux:

- Abolition de la notion d'espèces nuisibles
- Interdiction du piégeage
- Interdiction du lâcher de gibier
- Interdiction de la chasse dans des enclos

6. Possibilité d'organiser des chasses administratives

Objectifs principaux du projet de loi relative à la chasse (inchangés par les amendements)

7. **Tenir compte de l'arrêt de la Cour Européenne des droits de l'homme:** la possibilité d'un retrait de terrain par un opposant éthique à la chasse (déclaration de retrait motivée, concerne tous les terrains, participe au dédommagement des dégâts gibier)



Source des amendements gouvernementaux

- Prise en compte de l'avis du Conseil d'Etat, en particulier les oppositions formelles
- Corrections mineures effectuées par un groupe de rédaction du MDDI
- Diverses concertations du Ministre

Amendements suite à l'avis du Conseil d'Etat (1)

- Le CE insiste à faire figurer dans le texte de la future loi la liste des animaux à considérer comme gibier (nouveau article 7)
- Le CE insiste à ce que la définition des modes de chasse soit intégrée dans le texte de la loi (nouveau article 9)
- Le CE **s'oppose formellement** à ce que les commissions cynégétiques régionales établissent les plans de tir (nouveau article 12)
- Le CE insiste à ce que les modes et techniques autorisés pour la recherche et la mise à mort du gibier blessé soient définis clairement (nouveau article 13)
- Le CE **s'oppose formellement** à ce qu'un RGD détermine les espèces de gibier qui doivent être munies avant le transport d'un dispositif de marquage et les modalités de ce marquage (nouveau article 18)
- Le CE **s'oppose formellement** à la disposition de l'article 19 qui relègue par RGD au pouvoir exécutif le droit de porter restrictions à la vente de gibier (ancien article 19 supprimé)



Amendements suite à l'avis du Conseil d'Etat (2)

- Le CE ne saura accorder la dispense du second vote constitutionnel faite de disposition prévoyant une possibilité de retrait immédiat pour les opposants de la chasse (nouveau article 87 8)ii))
- Le CE **ne saura accorder la dispense du second vote constitutionnel** faite de définir les infractions des articles 74 à 77 avec suffisamment d'accessibilité et de prévisibilité dans la loi et non par le pouvoir réglementaire (nouveaux articles 72 et 73)
- Le CE **s'oppose formellement** aux dispositions de l'article 82 qui confère des pouvoirs de police judiciaire au cadre tout entier des agents de l'administration de la nature et des forêts (nouveaux articles 77 et 3)
- Le CE **s'oppose formellement** à l'abrogation des arrêtés et règlements pris en exécution de la législation à abroger en raison du principe de l'hierarchie des normes (nouveau article 86)



Autres amendements

- Réduction de la contenance des lots de chasse de 400 à 300 ha (nouveau article 20)
- Prise en compte des cultures viticoles pour le dommage causé par le gibier (nouveau article 43)
- Le dommage de gibier est subi par le propriétaire retirant et non par la personne qui l'a subi (exploitant) (nouveau article 43)
- Dédommagement des dégâts causés aux essences forestières non indigènes (nouveau article 46)
- Simplification de la structure des articles en matière de dispositions pénales (nouveaux articles 72, 73 et 74)
- Composition du Conseil Supérieur (nouveau article 81)
- Composition des commissions cynégétiques (nouveau article 82)





Représentation Permanente
du Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Union Européenne

ANNEXE 6

CONSEIL « TRANSPORTS » du 15 octobre 2010

ORDRE DU JOUR COMMENTE

Déroulement

La séance commencera le vendredi 15 octobre à 10h00 et la fin du Conseil est annoncée pour 18h00.

Une téléconférence des Ministres avec la Suisse est prévue durant la pause de déjeuner dans le cadre de la cérémonie accompagnant la percée du tunnel ferroviaire du Saint-Gothard.

- **Adoption de l'ordre du jour**

Délibérations sur des actes législatifs

- **Approbation de la liste des points "A"**

TRANSPORTS TERRESTRES

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (Eurovignette)

- Accord politique

Base légale :	TFUE art 91(1)
Modalités de décision :	Procédure législative ordinaire
Phase de la procédure :	Première lecture
Document :	14170/10
Objet :	La proposition a pour objet d'adapter le cadre de tarification des transports routiers de façon à permettre aux États membres de calculer et de moduler les prix des péages en fonction des coûts externes occasionnés par les transports routiers de marchandises en

matière de pollution atmosphérique, de pollution sonore et de congestion par l'instauration des principes de "l'utilisateur payeur" et "pollueur payeur".

Problématique :

Afin de relancer les négociations sur ce dossier qui se trouvait dans une impasse depuis fin 2008, la présidence belge a profondément revu le texte qui devrait pouvoir recueillir une majorité qualifiée au Conseil du 15 octobre. Certains aspects doivent encore être résolus. Il s'agit notamment de l'affectation des recettes, des marges de la variation des redevances pour agir sur la congestion, du champ d'application (3,5t/12t) et de l'exonération temporaires des catégories des véhicules les moins polluants.

Position LU :

Le Luxembourg soutient en principe le projet d'écologisation des transports auquel contribuera concrètement la proposition sous examen et a activement épaulé la présidence belge dans ses efforts.

Positions autres EM :

S'opposent dans ce contexte les pays de transit et les pays périphériques alliés aux nouveaux Etats membres.

Activités non législatives

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

QUESTIONS INTERMODALES

La stratégie et l'avenir des transports 2010-2020

- *Echange de vues*

Document :

14290/10

Objet :

La période de dix ans couverte par le Livre Blanc de 2001 ayant touché à sa fin, la Commission européenne avait lancé une réflexion sur les politiques des transports pour la prochaine décennie qui sera utilisée pour l'élaboration d'un nouveau Livre Blanc annoncé pour fin 2010/début 2011. La Commission a présenté en juin 2009 une communication intitulée "Un avenir durable pour les transports: vers un système intégré, convivial et fondé sur la technologie".

Le Ministre Wiseler avait présenté lors du débat d'orientation organisé au Conseil du 9 octobre l'approche luxembourgeoise pour la politique des transports de l'UE des 10 prochaines années. Les éléments figurant dans cette intervention se sont retrouvés largement dans le projet de conclusions que la présidence suédoise avait soumis aux Ministres en décembre 2009. L'adoption de ces

conclusions avait cependant échouée au dernier moment à cause du refus autrichien d'endosser une disposition sur le report modal (*modal shift*) jugée insatisfaisante par l'Autriche.

La présidence belge a convenu de poursuivre le débat concernant la préparation du livre blanc que la Commission devrait adopter prochainement et a donc décidé d'organiser un échange de vue. Il n'est pas clair si elle entend préparer un projet de conclusions pour le Conseil de décembre.

AVIATION

(évent.) Projet de décision du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations sur un accord global dans le domaine des transports aériens avec la République fédérative du Brésil

- *Adoption*

Base légale : TFUE art 218(3), (4) en conjonction avec art 218(8), 1er paragraphe
Modalités de décision : Décision du Conseil à majorité qualifiée
Document : 14345/10 AVIATION RESTREINT UE
Objet : Le Conseil s'apprête à octroyer un mandat de négociation à la Commission pour établir un accord aérien dit vertical entre, d'une part, l'Union européenne et ses Etats membres et, de l'autre, le Brésil.

Un tel accord portera notamment sur l'ouverture des marchés, la prise d'intérêts dans les compagnies aériennes respectives, la coopération et coordination dans certains domaines.

Problématique : L'élément en suspens dans ce dossier qui porte sur l'étendue des droits de 5ème liberté de l'air¹ dans le domaine des services passagers n'a pas pu être résolu par le Coreper. Il faut noter que ce point ne présente aucun intérêt immédiat du point de vue du Luxembourg puisque le mandat prévoit de toute évidence une libéralisation entière des droits de la 5ème liberté de l'air pour les services exclusivement cargo.

Le Royaume-Uni et la France ont soumis une proposition visant à inclure dès une première phase de l'accord les droits de 5ème liberté pour les avions passagers non seulement pour l'Amérique latine mais aussi pour l'Amérique du Nord. Cette initiative fut expressément soutenue par les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande et la Finlande.

¹ Cinquième liberté de l'air - droit ou privilège accordé par un État à un autre État, dans le contexte de services aériens internationaux réguliers, de débarquer et d'embarquer, dans le territoire du premier État, du trafic en provenance ou à destination d'un État tiers.

L'Allemagne indique pouvoir accepter le texte initial de la présidence mais pas l'extension franco-britannique. Le Portugal, l'Espagne et l'Italie rejettent toute ouverture dans ce domaine à ce stade.

Un compromis élaboré par la présidence prévoit d'abord une ouverture des routes entre le Brésil et l'Amérique du Nord et seulement dans une seconde phase celles reliant le Brésil aux destinations de l'Amérique latine. Une décision sera prise avant le Conseil au Coreper du 13 octobre et en cas de désaccord le point sera retiré de l'ordre du jour.

Position LU : Le Luxembourg soutient entièrement la décision sous examen et la conclusion subséquente d'un accord avec le Brésil.

Divers

- a) **Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen (refonte)**
 - *Présentation par la Commission*
- b) **(évent.) Proposition de Décision du Parlement Européen et du Conseil relative aux modalités d'accès au service public réglementé offert par le système mondial de radionavigation par satellite issu du programme Galileo**
 - *Présentation par la Commission*
- c) **37ème Assemblée générale de l'OACI (Montréal, 28 septembre-8 octobre 2010)**
 - *Informations communiquées par la Commission et la Présidence*
- d) **Résultats du Conseil informel (Anvers, 15 et 16 septembre)**
 - *Informations communiquées par la Présidence*
 - doc. 13971/10 TRANS 245 MAR 07
- e) **Etat d'avancement du processus de révision des réseaux TEN-T**
 - *Informations communiquées par la délégation italienne*
- f) **Interdiction illégale, par les autorités turques, de l'utilisation par les lignes aériennes chypriotes de la région d'information de vol (FIR) d'Ankara**
 - *Informations communiquées par la délégation chypriote*
- g) **Mise en œuvre des normes EURO VI: Résultats des travaux du Comité des véhicules à moteurs (réunion du 12 octobre 2010)**
 - *Informations communiquées par la délégation néerlandaise*

Document écrit de dépôt



Dépot: M. Fernand Etgen
21. 10. 2010
Débat d'orientation N° 6193

2

Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

Motion

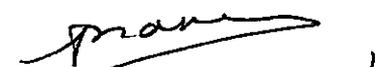
La Chambre des Députés

- considérant la volonté affichée du Gouvernement à présenter à terme un budget assaini des recettes et des dépenses de l'Etat,
- considérant que le Ministre du Budget a déclaré vouloir faire des économies de l'ordre de 361 millions d'euros pour l'année 2011 au niveau des investissements,
- considérant que tous les projets d'infrastructures sont actuellement placés sous réserve financière,
- considérant que le Gouvernement a indiqué vouloir procéder à une priorisation des différents projets d'infrastructures,
- regrettant de ne toujours pas savoir quels projets d'infrastructures prévus pour l'année 2011 seront reportés,
- regrettant de ne toujours pas connaître le calendrier prévisionnel pour la réalisation des projets reportés,

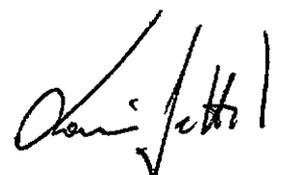
invite le Gouvernement à

- dresser une liste détaillée des projets d'infrastructures prévus pour l'année 2011 qui seront reportés,
- indiquer quand ces projets reportés pourront être réalisés.

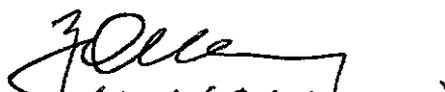

(F. ETGEN)


(A. BRASSEUR)


(F. ETGEN)


(XAVIER BETTEL)


(CLAUDE FISCHEL)


(ANDRÉ BAULE)